



Ce document présente la **démarche de conventionnement** pour les collectivités et un **tutoriel** concernant le retour de la convention.

Le **modèle de convention** est disponible sur le site internet du rectorat : <https://www.ac-montpellier.fr/ent-ecole-espace-pour-les-communes-123874> (QR code en haut à droite).

Le conventionnement se réalise en deux étapes :

### 1. **Demande d'adhésion en ligne sur la plateforme *Démarches simplifiées*.**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/adhesion-ent-ecole-ac-montpellier>

La collectivité s'identifie grâce à son SIRET, désigne le signataire de la convention, désigne un référent ville (facultatif) et choisit les écoles à inscrire (45€/école/an).

Dès la demande d'adhésion enregistrée, l'académie :

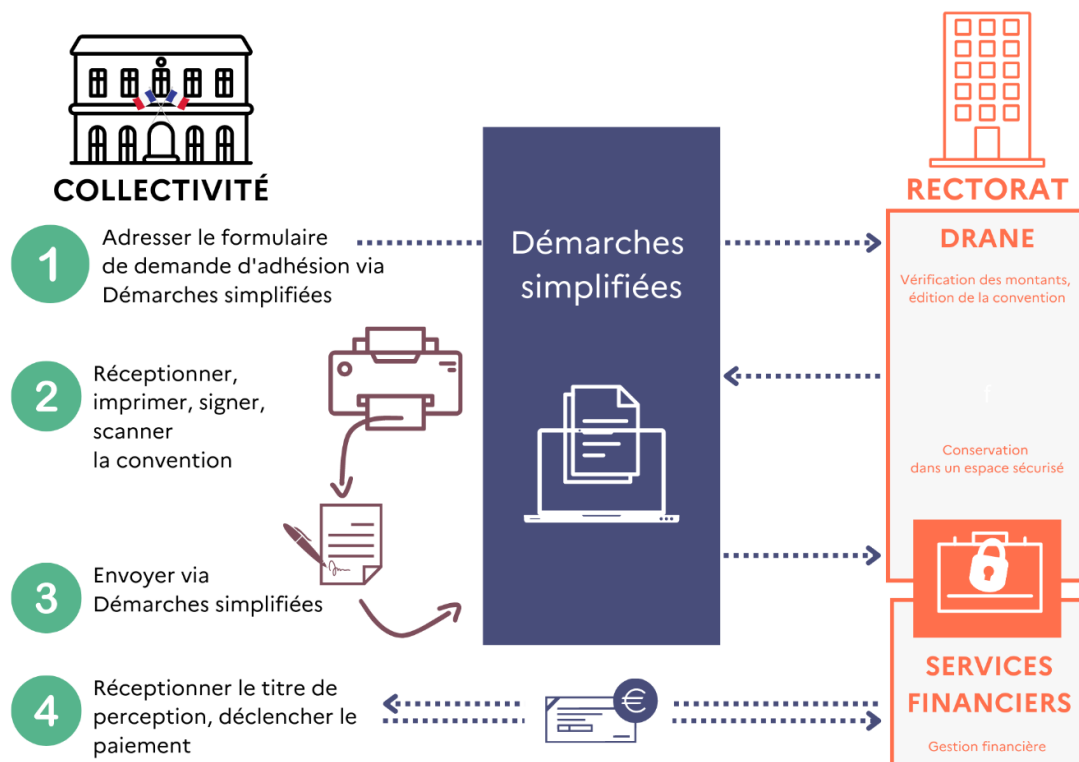
- met à disposition dans la plateforme *Démarches simplifiées* un projet de convention signée électroniquement par la rectrice ;
- ouvre les accès à l'ENT des nouvelles écoles.

### 2. **Retour de la convention signée par le maire ou par le président de l'exécutif.**

La collectivité doit imprimer la convention afin de la signer. Elle la scanne et la transmet à l'académie sur la plateforme *Démarches simplifiées* (cf. Tutoriel page 3).

**⚠ Si la collectivité ne retourne pas la convention dans les délais de rigueur, l'académie retire l'accès ENT des écoles.**

Au premier trimestre 2023, l'académie émet un titre de perception correspondant au coût de l'adhésion annuelle pour la collectivité.



**SITUATION A**

**Collectivités ayant conventionné en 2021-2022  
et ne souhaitant pas modifier la liste des écoles inscrites pour 2022-2023.**

Demande d'adhésion en ligne à réaliser avant le 29 octobre 2022

✔ Les écoles utilisatrices en 2021-2022 peuvent utiliser l'ENT dès la rentrée.

⚠ En cas de non-retour de la convention signée, **deux mois** après la demande d'adhésion, l'académie retire leur accès aux écoles.

**SITUATION B**

**Collectivités ayant conventionné en 2021-2022  
et souhaitant modifier la liste des écoles inscrites pour 2022-2023  
(rajouter de nouvelles écoles et/ou retirer des écoles).**

Demande d'adhésion en ligne réalisée  
avant le 29 août 2022 pour les écoles  
utilisatrices en 2021-2022  
et pour les nouvelles écoles.

Demande d'adhésion en ligne réalisée  
après le 29 août 2022 et avant le 29 octobre 2022  
pour les écoles utilisatrices en 2021-2022  
et pour les nouvelles écoles.

✔ Les écoles utilisatrices en 2021-2022  
et les nouvelles écoles peuvent  
utiliser l'ENT dès la rentrée.

✔ Les écoles utilisatrices en 2021-2022 peuvent  
utiliser l'ENT dès la rentrée.  
  
✔ Sur la base de la demande d'adhésion en ligne,  
l'académie ouvre les accès à l'ENT des nouvelles écoles.

⚠ En cas de non-retour de la convention  
signée avant le 29 octobre 2022, l'académie  
retire leur accès à toutes les écoles.

⚠ En cas de non-retour de la convention signée, **deux  
mois** après la demande d'adhésion, l'académie retire leur  
accès à toutes les écoles.

**SITUATION C**

**Collectivités n'ayant pas conventionné en 2021-2022  
et souhaitant conventionner pour 2022-2023.**

Demande d'adhésion en ligne réalisée  
avant le 29 août 2022

Demande d'adhésion en ligne réalisée  
après le 29 août 2022 et avant le 29 octobre 2022

✔ Les écoles peuvent  
utiliser l'ENT dès la rentrée.

✔ Sur la base de la demande d'adhésion en ligne,  
l'académie ouvre les accès à l'ENT des nouvelles écoles.

⚠ En cas de non-retour de la convention  
signée avant le 29 octobre 2022, l'académie  
retire leur accès aux écoles.

⚠ En cas de non-retour de la convention signée,  
**deux mois** après la demande d'adhésion,  
l'académie retire leur accès aux écoles.

### 3. Tutoriel démarches simplifiées concernant le retour de la convention signée par la collectivité.



Nombre d'écoles inscrites (pour le calcul du coût annuel) \*

1 ▾

Coût annuel pour la collectivité \*

45€ ▾

La collectivité s'engage à signer la convention et à la déposer dans Démarche Simplifiées dans un délai de deux mois, à compter de la date de soumission de la demande d'adhésion. A défaut la demande d'adhésion à l'ENT-École sera classée sans suite. \*

 Brouillon enregistré [More informations](#) 

[Déposer le dossier](#)

1. Validez votre demande d'adhésion. Cliquez sur le bouton « déposer votre dossier »

 [Dossiers](#)    [Aide](#) 

[demarches-simplifiees.fr](#) [Avis](#)



## Merci !

Votre dossier sur la démarche ENT-École : demande d'adhésion par conventionnement 2022-2023 a bien été envoyé

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

vous devez récupérer le projet de convention dans l'espace "résumé" de démarches simplifiées, vous devez : imprimer la convention - vérifier les informations fournies (en cas d'erreur, il faudra retaire une nouvelle demande) - faire signer par le maire ou le représentant de l'exécutif - scanner et retourner la convention en pièce jointe dans la messagerie de démarches simplifiées

Salutations distinguées DRANE OCCITANIE

[Accéder à votre dossier](#)

[Déposer un autre dossier](#)

2. Récupérez la convention pré-remplie. L'écran de confirmation de l'envoi de votre demande vous permet d'accéder à votre dossier. Cliquez sur le bouton « accéder à votre dossier »

The screenshot shows the top navigation bar with the logo, 'Dossiers', and a search bar. Below, the dossier title is 'ENT-École : demande d'adhésion par conventionnement 2022-2023' with a green 'accepté' badge. It includes the dossier number '9041818', the deposit date '12 juin 2022 09:06', and the expiration date '12/07/2023'. A button 'Inviter une personne à consulter ce dossier' is visible. Below the tabs 'Résumé', 'Demande', and 'Messagerie', a green checkmark indicates 'Votre dossier a été accepté.' and a blue button 'Télécharger l'attestation' is present. At the bottom, there is a link 'Obtenir une attestation de dépôt de dossier'.

### 3. Téléchargez et imprimez la convention

Cliquez sur le bouton « télécharger l'attestation ». Si le bouton n'apparaît pas, attendez une minute et rafraîchissez votre page. L'attestation est la convention pré-remplie qui s'affiche en pdf dans une nouvelle fenêtre. Vous devez imprimer ce document, en utilisant l'icône imprimante en haut de l'écran.

La convention imprimée doit être signée par le représentant de la collectivité puis scannée en .pdf. Le fichier est idéalement nommé selon cet exemple **48-Mende-Convention-ENT-22-23.pdf**

The screenshot shows the 'Messagerie' tab selected. It displays a message from the 'Direction de région académique du numérique pour l'Éducation'. The message content includes: '- VÉRIFIER les informations fournies', '- faire SIGNER par le maire ou le représentant de l'exécutif', and '- SCANNER et RETOURNER la convention en pièce jointe dans la messagerie interne de demarches-simplifiees.fr'. Below the message is a 'Répondre' button. At the bottom, there is a text input field 'Écrivez votre message ici', a file upload section 'Joindre un document (taille max : 20 Mo)' with a 'Parcourir...' button, and an 'Envoyer le message' button.

4. Sur « Démarches simplifiées », dans vos dossiers traités, cliquez sur le dossier de votre demande. Dans l'onglet « Messagerie », écrivez un message en joignant le fichier PDF de votre convention, en pièce jointe avec le bouton parcourir.